

GUIDE DES PRINCIPAUX PRODUITS, SERVICES ET TARIFS POUR LES PROFESSIONNELLS



PRODUITS ET SERVICES
TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2025



BNP PARIBAS

La banque
et l'assurance
d'un monde qui change



Vous exercez une profession libérale, êtes artisan, commerçant, agriculteur ou président d'une association de proximité : cette brochure vous est particulièrement destinée.

Outre un descriptif de notre offre de services, vous y trouverez les conditions applicables aux principales opérations bancaires initiées dans le cadre de votre activité professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2025. Ces conditions et tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, notamment pour répondre à des obligations réglementaires. En cas de modification des conditions et tarifs applicables, nous vous en informerons au moins deux mois au préalable conformément à la réglementation en vigueur.

Certains de nos frais et commissions ne sont pas soumis à la TVA. Ceux qui le sont partiellement (cas des offres groupées de services) ou totalement sont exprimés hors taxes (HT) ; la TVA calculée au taux en vigueur à la date de l'opération sera ajoutée à ce montant.

Nous tenons également à votre disposition une brochure reprenant les tarifs de notre offre de produits et services pour vos opérations privées.

Votre chargé d'affaires BNP Paribas est à votre écoute pour vous apporter conseils et informations complémentaires. N'hésitez pas à le contacter.

Rédaction achevée le 1^{er} décembre 2024.

Retrouvez les produits et services spécialement conçus pour votre métier grâce à ces trois icônes.



Professions libérales de santé



Personnes morales sans but lucratif



Professions libérales réglementées

SOMMAIRE

02

1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE

- ➔ Ouverture, transformation, clôture
- ➔ Tenue de compte
- ➔ Relevés de compte
- ➔ Services en agence

04

2. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

- ➔ Esprit Libre Pro
- ➔ Solutions Pro Santé
- ➔ Services Bancaires de Base

06

3. BANQUE À DISTANCE

- ➔ Mobile
- ➔ Internet
- ➔ Échanges de fichiers
- ➔ Solution de gestion et de communication

10

4. MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

- ➔ Espèces
- ➔ Chèques
- ➔ *Produits n'étant plus commercialisés / Lecteur de chèque*
- ➔ Carte bancaire : paiements et retraits d'espèces
- ➔ Carte bancaire : encaissements (Monétique)
- ➔ *Produits n'étant plus commercialisés / Abonnement à un contrat monétique*
- ➔ *Produits n'étant plus commercialisés / Solutions d'encaissement*
- ➔ Effets de commerce
- ➔ Virements
- ➔ Prélèvements SEPA/Titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA
- ➔ *Produits et services n'étant plus commercialisés / Protection des moyens de paiement*

20

5. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- ➔ Commission d'intervention
- ➔ Opérations particulières
- ➔ Incidents de paiement
- ➔ Incidents d'encaissement

22

6. FINANCEMENTS ET CRÉDITS

- ➔ Financement court terme et affacturage
- ➔ Financement moyen/long terme
- ➔ Gestion des dossiers de financement
- ➔ *Produits n'étant plus commercialisés*

25

7. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

- ➔ Placement des excédents de trésorerie
- ➔ Opérations de Bourse
- ➔ Conservation du portefeuille titres et les autres services
- ➔ Constitution d'un capital
- ➔ Préparation de la retraite

29

8. ASSURANCE ET PRÉVOYANCE

- ➔ Protection de l'entreprise et des dirigeants
- ➔ Protection de votre activité professionnelle et/ou de vos biens mobiliers et immobiliers professionnels

30

9. SERVICES

- ➔ Protection des biens
- ➔ *Produits et services n'étant plus commercialisés / Protection des biens*

31

10. INTERMÉDIATION EN ASSURANCE

32

11. RÉSOUDRE UN LITIGE

- ➔ En premier recours
- ➔ En dernier recours amiable

1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE

➔ Ouverture, transformation, clôture

- Ouverture de compte en euros ou en devises **GRATUIT**
- Transfert de compte vers une autre agence BNP Paribas en France métropolitaine **GRATUIT**
- Clôture de compte en euros ou en devises **GRATUIT**
- Services Bancaires de Base **GRATUIT**
(fournis dans le cadre du droit au compte, en application notamment des articles L.312-1 et D.312-5-1 du Code monétaire et financier).
- Service de changement de domiciliation bancaire Facilitom Pro **GRATUIT**
Vous mandatez BNP Paribas pour informer les émetteurs de prélèvements et virements que vous avez choisis, des nouvelles coordonnées bancaires de votre compte professionnel.

➔ Tenue de compte

- Frais de gestion de compte
 - Compte courant en euros de 57,50€ à 210€ par compte et par trimestre
 - Compte courant en devises
 - si une commission de mouvement (ou de compte) est perçue de 79,50€ à 210€ par compte et par trimestre
 - sinon de 145,50€ à 210€ par compte et par trimestreCes frais rémunèrent la gestion administrative et comptable du compte courant.
- Commission de mouvement (ou de compte) (compte courant en euros ou en devises) de 0,06% à 0,1% max. 230€
La commission, perçue à la fin de chaque période d'arrêté de votre compte, est calculée en tenant compte des écritures enregistrées au débit du compte et non exonérées. Elle rémunère les charges supportées par la Banque pour traiter les opérations effectuées sur le compte courant du Client.
- Commission de découvert (compte courant en euros ou en devises) 0,07%
Elle est perçue à la fin de chaque période d'arrêté de votre compte et s'applique sur le plus fort découvert en valeur du mois et est limitée à la moitié des intérêts débiteurs.
- Frais d'actualisation de dossier juridique, administratif et comptable 90€ / an
Ils rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier (situation juridique, fiscale et comptable). Ils sont facturés pour l'ensemble des comptes détenus par le Client.
- Tenue de compte inactif 30€ par an et par compte courant ⁽¹⁾
(au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier).

➔ Relevés de compte

► Vous voulez avoir une vision globale de vos comptes courants combinée à la consultation des comptes par téléphone ou Internet (24h/24, 7j/7)

- Relevé de compte standard mensuel (papier) **GRATUIT**
- Offre Relevés en Ligne Pro **GRATUIT** pour les clients détenteurs de BNP Net Professionnels.
Ce service destiné aux détenteurs de BNP Net Professionnels permet de recevoir ses relevés de compte sous format numérique (à l'exclusion des relevés de compte en devises) directement en ligne. L'offre Relevés en Ligne Pro comprend également les relevés de commissions des opérations cartes, les décomptes des remises factures cartes pour les clients détenteurs d'un contrat commerçant, ainsi que les factures de frais et commissions bancaires. Les conditions et tarifs de l'offre BNP Net Professionnels sont précisés en page 7.

- Situation Pro 4,15€ / mois
 - Un relevé mensuel spécifique qui se substitue au relevé standard permettant de définir le mode de classement des opérations par nature ou par date comptable et/ou une autre périodicité (bimensuelle, décadaire).
 - Une synthèse mensuelle d'activité : restitution des flux du mois (entrées/sorties) par grandes rubriques et des soldes comptables quotidiens du mois considéré et sur 13 mois glissants, les soldes comptables fin de mois du compte courant et les flux mensuels (entrées/sorties).



- Situation Pro Net qui permet l'accès au service Internet BNP Net Professionnels + 13,15€ HT / mois
Le service BNP Net Professionnels est décrit en page 7.

► Vous pouvez choisir la périodicité de vos relevés de compte

- Périodicité mensuelle **GRATUIT**
- Périodicité bimensuelle 1,80€ / mois
- Périodicité décadaire 3,60€ / mois
- Périodicité quotidienne 36€ / mois
- Duplicata de relevé de compte 10,75€ HT / relevé

➔ Services en agence

- Dépôt de tous vos chèques et espèces (billets, pièces) dans une boîte à lettres sécurisée accessible 24h/24 dans les agences dotées du dispositif 67€ / an
- Fourniture de renseignements destinés au contrôle annuel des sociétés 140€ HT ⁽¹⁾
- Fourniture d'attestation (à l'unité)
 - Attestation simple 17,08€ HT
 - Attestation complexe (sur mesure avec recherches approfondies ou sur plusieurs années ou sur plusieurs comptes) 34,17€ HT
- Frais de recherche de documents (à l'unité)
 - Document de moins d'un an 16,50€ HT (avec une photocopie incluse)
 - Document de plus d'un an 35€ HT (avec une photocopie incluse)
 - Photocopie supplémentaire 0,85€ HT / unité
 - Frais de recherche d'adresse manquante ou erronée 18€
- Frais de location de coffre-fort ⁽²⁾: variable selon le volume et la valeur du contenu du coffre (cotisation annuelle)
 - Volume jusqu'à 35 dm³ et valeur du contenu limitée à 30 500€ (option 1) 113,33€ HT
 - Autres volumes et valeurs disponibles (options 2 et 3) Nous consulter ⁽³⁾
Selon disponibilité en agence. Pour plus d'informations, contactez votre chargé d'affaires.
- Échange de billets contre monnaie en euros au guichet, sur automate BNP Paribas ou Cash Services ⁽⁴⁾ **GRATUIT**
- Opération d'achat/vente de billets en devises étrangères au guichet (disponible sur commande) ⁽⁵⁾
Achat / délivrance de billets Taux de change en vigueur au moment de l'opération ⁽⁶⁾
+ Commission additionnelle
 - Montant < 760€ + 4,50€/ opération
 - Montant ≥ 760€ **GRATUIT**
- Opération de change au comptant (hors frais d'émission de virement SEPA, Réception de virement SEPA, Émission de virement non SEPA et Réception de virement non SEPA)
 - contre-valeur ≤ 75 000€ 0,50% minimum 18€
 - contre-valeur > 75 000€
 - 1^{re} tranche de 75 000€ 0,50%
 - au-delà de la 1^{re} tranche 0,25%

(1) Pour plus d'informations, veuillez contacter votre chargé d'affaires. (2) Frais correspondant à la mise à disposition de coffre-fort. (3) Les conditions et tarifs sont consultables sur mabanquepro.bnpparibas (coût de connexion à Internet selon opérateur) et en agence auprès d'un chargé d'affaires. (4) Service fourni par la société commune aux groupes bancaires BNP Paribas, SG et Crédit Mutuel Alliance Fédérale : 2SF - Société des Services Fiduciaires. SAS au capital de 39 000 000€ - Siège social : 3 avenue du Stade de France 93200 Saint-Denis RCS Bobigny 915166045. Numéro TVA intra communautaires : FR59915166045. (5) Pour plus d'informations sur les devises disponibles, consultez votre chargé d'affaires. (6) Le taux de change appliqué inclut la marge commerciale de BNP Paribas.

2. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Esprit Libre Pro et **Solutions Pro Santé** sont des offres groupées de services bancaires essentiels à l'activité d'un professionnel. Elles vous permettent de regrouper en un abonnement mensuel unique des produits et services nécessaires à votre quotidien.

BON À SAVOIR : ces offres permettent de réaliser des économies par rapport à une souscription de produits et services à l'unité.

→ Esprit Libre Pro

L'offre **Esprit Libre Pro** est réservée aux professionnels réalisant un chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur ou égal à 750 000 €.

- **Offre Esprit Libre Pro** à partir de 41 € HT / mois hors options⁽¹⁾
- Si vous exercez sous le régime de la micro-entreprise à partir de 21 € HT / mois hors options⁽²⁾

*Tarif évolutif en fonction du chiffre d'affaires. Pour plus d'informations, contactez votre chargé d'affaires.

Détails des produits et services contenus dans l'offre Esprit Libre Pro	Vos optionnels
Pour régler vos dépenses professionnelles	
Carte Visa Business en débit immédiat ⁽³⁾	Si vous choisissez une Carte Visa Gold Business en remplacement de la Carte Visa Business + 4,50€ / mois
Frais par virement permanent unitaire émis inclus, pour 2 virements permanents en agence	
Frais bancaires liés aux oppositions sur moyens de paiement au débit (chèques et prélèvements) inclus	
Pour faciliter la gestion de votre compte bancaire	
Frais de gestion et commission de mouvement de votre compte courant inclus	
Accès en ligne à vos comptes professionnels avec BNP Net Professionnels inclus	Si vous choisissez Ma Banque Entreprise Évolution en remplacement de BNP Net Professionnels + 12€ HT / mois⁽⁴⁾
Synthèse mensuelle d'activité et relevé de compte avec un classement des opérations grâce à Situation Pro	
Pour piloter votre activité et gagner du temps dans votre quotidien avec Mon Business Assistant ⁽⁵⁾	
Accès aux résultats d'activité en temps réel	
Relevé d'opérations catégorisées avec l'intégration des justificatifs	
Calcul du prévisionnel de trésorerie	
Outil de création et relance des devis et factures	

BON À SAVOIR

Si vous détenez un contrat monétique commerçant TPE..... Bénéficiez d'une réduction de -3€/mois sur votre forfait mensuel.

LES + : Avec **BNP Net Professionnels**, accédez à tout moment à vos comptes professionnels et privés sur Internet, consultez la Bourse en ligne et passez des ordres de Bourse.

(1) Dont 9 € soumis à la TVA. (2) Dont 5 € soumis à la TVA. (3) Le débit de la carte pourra être modifié (pour un débit différé) ultérieurement en agence, sous réserve d'acceptation de la Banque. (4) Dont 10,56 € soumis à la TVA. (5) Le service Mon Business Assistant est activable gratuitement depuis votre espace sécurisé sur mabanquepro.bnpparibas. Il est inclus sans surcoût avec BNP Net Professionnels.

- Effectuez une large gamme d'opérations courantes depuis vos comptes avec **Ma Banque Évolution**, dont des opérations d'encaissement et de décaissement (virements multiples SEPA standards, envoi d'ordre de prélèvements et effets de commerce à l'escompte et à l'encaissement, etc.).
- Pour plus d'informations, consultez la page 7 du Guide.

→ Solutions Pro Santé



► **Solutions Pro Santé⁽¹⁾** regroupe l'essentiel des produits et services dont un professionnel libéral de santé a besoin.

- **Offre Solutions Pro Santé** à partir de 31,50 € / mois hors options*

*Tarif évolutif en fonction du chiffre d'affaires. Pour plus d'informations, contactez votre chargé d'affaires.

Détails des produits et services contenus dans l'offre Solutions Pro Santé	Vos optionnels
Pour régler vos dépenses professionnelles	
Carte Visa Business en débit immédiat ⁽²⁾	Si vous choisissez une Carte Visa Gold Business en remplacement de la Carte Visa Business +4,50€ / mois
Frais par virement permanent unitaire émis inclus, pour 2 virements permanents en agence	
Frais bancaires liés aux oppositions sur moyens de paiement au débit (chèques et prélèvements) inclus	
Pour faciliter la gestion de votre compte bancaire	
Frais de gestion et commission de mouvement de votre compte courant inclus	
Accès en ligne à vos comptes professionnels avec BNP Net Professionnels inclus	
Synthèse mensuelle d'activité et relevé de compte avec un classement des opérations grâce à Situation Pro	
Pour piloter votre activité et gagner du temps dans votre quotidien avec Mon Business Assistant ⁽³⁾	
Accès aux résultats d'activité en temps réel	
Relevé d'opérations catégorisées avec l'intégration des justificatifs	
Calcul du prévisionnel de trésorerie	
Outil de création et relance des devis et factures	
Pour gérer vos encaissements	
	Encaissements de vos honoraires par Carte bancaire : • Pour les médecins généralistes et paramédicaux forfait à partir de 5,50€ / mois • Pour les médecins spécialistes⁽⁴⁾ forfait à partir de 11€ / mois • Pour les autres professionnels de santé contactez votre chargé d'affaires BNP Paribas

(1) Pharmacies non éligibles à l'offre. (2) Le débit de la carte pourra être modifié (pour un débit différé) ultérieurement en agence, sous réserve d'acceptation de la Banque. (3) Le service Mon Business Assistant est activable gratuitement depuis votre espace sécurisé sur mabanquepro.bnpparibas. Il est inclus sans surcoût avec BNP Net Professionnels. (4) Hors radiologues, biologistes, dentistes et chirurgiens-dentistes, et vétérinaires.

➔ Services Bancaires de Base

► Fournis dans le cadre du droit au compte, articles L.312-1 et D.312-5-1 du Code monétaire et financier

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte ;
 - un changement d'adresse par an ;
 - la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire (RIB) ;
 - la domiciliation de virements bancaires ;
 - la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ;
 - l'encaissement de chèques et de virements bancaires ;
 - les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA (TIP SEPA) ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ;
 - des moyens de consultation à distance du solde du compte (BNP Net Professionnels) ;
 - les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte ;
 - une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise ; permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne (Carte Origin) ;
 - deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services ;
 - la réalisation des opérations de caisse.
- GRATUIT

3. BANQUE À DISTANCE

➔ Mobile

► Vous souhaitez être alerté instantanément des événements relatifs à l'évolution de votre compte

- Le service **Alertes SMS Pro** permet de recevoir automatiquement des alertes « Compte »⁽¹⁾.
- **Forfait Alertes SMS Pro** (comprenant jusqu'à 99 alertes par mois) 5€ HT / mois
 - **Alertes SMS Pro, au-delà du forfait** 0,20€ HT / SMS

👍 **LE + :** un paramétrage personnalisé et affiné de vos alertes (critères de déclenchement, périodicité d'envoi...).

➔ Internet

► Vous avez besoin de suivre à distance votre compte, d'effectuer vos opérations courantes et de gérer vos paiements et encaissements

BNP Net Professionnels et **Ma Banque Entreprise Évolution** sont accessibles :
- sur Internet : [mabanquepro.bnpparibas](#)⁽¹⁾ et [mabanqueentreprise.bnpparibas](#)⁽¹⁾ ;
- sur mobile et tablette : applications **Mes Comptes** pour BNP Net Professionnels et **Ma Banque Entreprise** pour Ma Banque Entreprise Évolution⁽²⁾.

E-services : accès au formulaire en ligne, commande de chèquiers, opposition des chèques/cartes, édition des RIB/IBAN, signature électronique de documents, accès aux outils des métiers spécialisés, gestion des pouvoirs et des contrats avec visualisation de la liste d'utilisateurs et gestion fine des droits d'accès détaillés de chacun.	E-services⁽²⁾ GRATUIT	
Comptes et opérations unitaires : consultations de soldes + opérations et gestion des comptes (virements en France et à l'étranger, oppositions carte, chèques et prélèvements, autorisations de prélèvements, commandes de chèquiers, éditions de RIB, souscriptions et consultations des relevés et contrats en PDF).	Ma Banque Entreprise Évolution⁽²⁾	BNP Net Professionnels⁽²⁾ 13,90€ HT / mois ⁽³⁾
Titres, Bourse : accès aux cours de Bourse, passation d'ordres.	26€ HT / mois	
Opérations de décaissement et d'encaissement : virements multiples SEPA standards ⁽⁴⁾ , virements urgents, virements unitaires instantanés et virements non SEPA, envoi d'ordres de prélèvements et d'effets de commerce à l'escompte et à l'encaissement. <i>Toute action de validation de virement ou de tiers nécessite l'utilisation de la Clé Digitale Entreprise ou d'un certificat numérique.</i>		

BNP Net Professionnels est un service destiné aux clients réalisant un chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 750 000€.
Rappel : avec BNP Net Professionnels, vous pouvez souscrire à l'offre Relevés en Ligne Pro sans frais supplémentaires (hors coût de connexion selon opérateur). Pour plus de précisions, consultez la page 2 du Guide.

- **Le service Mon Business Assistant, destiné aux détenteurs de BNP Net Professionnels, est activable gratuitement depuis votre espace sécurisé sur [mabanquepro.bnpparibas](#).**
Mon Business Assistant⁽⁵⁾ permet d'intégrer dans [mabanquepro.bnpparibas](#), en temps réel, l'essentiel de la gestion de votre quotidien avec :
 - votre prévisionnel de trésorerie ;
 - la création et relance des devis/factures ;
 - votre résultat d'activité ;
 - la catégorisation des opérations bancaires avec intégration des justificatifs.
- **Vous pouvez également activer Mon Business Assistant Expert⁽⁵⁾⁽⁶⁾** qui vous permet d'inviter votre expert-comptable dans un espace dédié (en dehors de [mabanquepro.bnpparibas](#)). Mon Business Assistant Expert permet à l'expert-comptable du Client d'accéder aux données générées dans Mon Business Assistant afin de modifier et/ou valider la précomptabilité, produire les états financiers (bilan, compte de résultat, état préparatoire de TVA), exporter les données (fichier des écritures comptables) vers le logiciel de comptabilité de l'expert-comptable.
Le service **Mon Business Assistant Expert** fait l'objet d'une cotisation mensuelle prélevée par OneUp dont le montant dépend de la formule d'engagement choisie à la fin de la période initiale de gratuité :
 - un mois gratuit sans engagement pour toute nouvelle souscription au service ;
 - puis, abonnement annuel facturé 180 € HT / an ;
 - ou abonnement sans engagement facturé 20 € HT / mois.

(1) Coût de connexion selon opérateur. (2) Abonnement couvrant l'accès aux services proposés pour chaque formule. Chaque opération est facturée selon les conditions tarifaires en vigueur. (3) Inclut Mon Business Assistant. (4) La zone SEPA est composée de 37 pays et territoires : les 27 pays de l'Union européenne, plus le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, Saint-Marin, Andorre, Gibraltar et le Vatican. (5) Les solutions Mon Business Assistant et Mon Business Assistant Expert sont fournies par la société OneUp en qualité de prestataire/partenaire pour le compte de BNP Paribas et a été certifiée conforme le 19/07/2024 à la norme AFNOR NF 203 Logiciel Comptabilité Informatisée. OneUp, SAS au capital de 405 977 € - Siège social: 124 rue Réaumur, 75002 Paris - immatriculée sous le n° 399 838 101 au RCS Paris. (6) Le service Mon Business Assistant Expert est réservé aux clients ayant activé le service Mon Business Assistant. Pour bénéficier du service, le Client doit y souscrire auprès de OneUp via le site [mabanquepro.bnpparibas](#).

► Vous souhaitez personnaliser votre offre Ma Banque Entreprise Évolution pour répondre à des besoins plus spécifiques

Options

- Pour gérer vos effets domiciliés : **module « Bons à payer »** +4€ HT / mois
- Pour gérer vos titres financiers : **module « Placement »** +5€ HT / mois
- Pour visualiser vos comptes de prêts : **module « Financements »** +4€ HT / mois
- Pour sécuriser davantage vos virements saisis en ligne : **module « Flux Sécurisés »** +5€ HT / mois

➔ Échanges de fichiers

► Vous voulez automatiser vos transactions avec BNP Paribas grâce à des échanges informatiques de fichiers

Échanges de Fichiers Évolution est un service de transfert sécurisé de données informatiques entre vous et BNP Paribas (transmission de vos fichiers à BNP Paribas en toute sécurité et rapatriement automatique des informations en provenance de BNP Paribas pour les exploiter à l'aide d'un logiciel dédié).

Vous choisissez entre deux protocoles de télétransmission pour vos échanges de fichiers :

- Transnet Évolution lorsque vous êtes en relation unique avec BNP Paribas ;
- EBICS lorsque vous êtes en relation avec BNP Paribas et d'autres banques. Dans ce cas, vos échanges de fichiers sont possibles grâce à un logiciel approprié (si vous n'en possédez pas, voir notre solution NetCash, page 9).

L'abonnement aux Échanges de Fichiers Évolution comprend :

Sens : Client > Banque	- Virements SEPA ⁽¹⁾ - Remise de LCR (lettre de change relevé) / BOR (billet à ordre relevé) - Fourniture de relevés LCR / BOR à payer
Sens : Banque > Client	- Relevés de comptes standards - Relevés de LCR / BOR - Impayés LCR / BOR

Abonnement à Échange de Fichiers Évolution 19,90€ HT / mois
La validation de fichiers envoyés à la Banque nécessite également l'utilisation d'une solution d'authentification.

Options

- **Options complémentaires à Échanges de Fichiers Évolution :**
- Remises de prélèvements SEPA⁽¹⁾ +4,50€ HT / mois
- Relevés de comptes enrichis +4,50€ HT / mois
- Avis d'opérés : virements et prélèvements +4,50€ HT / mois
- Traçabilité de vos remises +4,50€ HT / mois
- Avis d'impayés +4,50€ HT / mois

Pour les autres services disponibles en option, veuillez consulter votre chargé d'affaires BNP Paribas.

► Pour vous identifier et pour sécuriser vos opérations sur Ma Banque Entreprise Évolution et Échanges de Fichiers Évolution, nous vous proposons deux solutions :

- **La Clé Digitale Entreprise** (disponible via l'application Ma Banque Entreprise sur iOS ou Android) est une solution qui permet de s'authentifier et de valider les ordres et instructions sur le portail Ma Banque Entreprise grâce à l'envoi d'une notification sur un smartphone préalablement enregistré.
- **Certificat électronique**
 - SWIFT 3SKey modèle USB PRO 92€ HT pour une période de trois ans



► Vous êtes expert - comptable et souhaitez automatiser vos transactions avec BNP Paribas

- Le service **Échange de Fichiers Évolution Experts-Comptables** combine :
 - Pour la gestion interne de votre cabinet : la mise à disposition des écritures bancaires du cabinet et l'automatisation des encaissements par prélèvements des honoraires de tous les clients ;
 - Pour la tenue de la comptabilité des clients de votre cabinet : la mise à disposition des écritures bancaires de nos clients communs (experts-comptables / BNP Paribas) et l'automatisation des paiements de salaires des clients domiciliés chez BNP Paribas.
- **Abonnement à Échange de Fichiers Évolution Experts-Comptables** jusqu'à 10 comptes inclus, incluant avis de prélèvement et relevés de compte enrichis :
 - hors option « Avis d'impayés » 28,90€ HT / mois
 - avec option « Avis d'impayés » 33,40€ HT / mois
- **Par compte supplémentaire**, au-delà du 10^e compte 2€ HT / mois

➔ Solution de gestion et de communication

► Vous avez besoin d'une solution Internet pour envoyer et recevoir vos fichiers

- **NetCash** est une solution Internet de télétransmission interbancaire qui permet de :
 - gérer l'ensemble de vos comptes bancaires domestiques et internationaux avec l'ensemble de vos banques et de suivre votre position quotidienne de trésorerie ;
 - créer ou importer des fichiers et instruire vos opérations bancaires (virements et prélèvements SEPA, virements non SEPA, remises de lettres de change relevé et de bons à payer) ;
 - exploiter les relevés issus de l'ensemble de vos banques.
- **Abonnement à NetCash Simplicité** à partir de 56€ HT / mois (jusqu'à 10 comptes et hors abonnement au service « Échanges de Fichiers »)
- **Frais par compte** (au-delà de 10 comptes) 2,25€ HT / mois

(1) La zone SEPA est composée de 37 pays et territoires : les 27 pays de l'Union européenne, plus le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, Saint-Marin, Andorre, Gibraltar et le Vatican.

4. MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

→ Espèces

- **Dépôt d'espèces dans un automate BNP Paribas ou Cash Services** **GRATUIT**
Date de valeur appliquée : le jour même du dépôt si c'est un jour ouvré (ou le premier jour ouvré qui suit la date du dépôt s'il est réalisé un jour non ouvré).
- **Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque⁽¹⁾**
Au sein de votre agence (ou autre agence si service indisponible) **GRATUIT**
- **Retrait d'espèces au sein de votre agence ou auprès d'un automate Cash Services**
au moyen d'une carte de dépannage **GRATUIT**

→ Chèques

- **Paiement d'un chèque en euros sur une banque française** **GRATUIT**
Date de valeur appliquée : veille ouvrée de la date de comptabilisation
- **Remise de chèque(s) libellé(s) en euros sur une banque française en agence**
ou auprès d'un automate Cash Services **GRATUIT**
Date de valeur appliquée : jour de comptabilisation + 1 jour ouvré⁽²⁾⁽³⁾
- **Mise à disposition du chéquier en agence** **GRATUIT**
- **Frais d'envoi de chéquier à domicile en pli simple⁽⁴⁾** **GRATUIT**
- **Frais d'envoi de chéquier à domicile en recommandé (hors frais postaux, à l'unité)** 4,17€ HT
- **Frais de destruction de chéquier à délivrer sur commande exceptionnelle**
et non retiré dans le délai de 2 mois 6€ / chéquier
- **Frais d'émission d'un chèque de banque** 10,30€ / chèque de banque
- **Opposition sur chèque à ordre, à votre agence** 16€ / chèque
- **Opposition sur chèque à ordre, par un service de banque à distance** 10,50€ / chèque

► Vous souhaitez réduire le risque d'impayés lors du paiement par chèque d'un de vos créanciers

Le service **Vérifiance – FNCI – Banque de France** vous permet d'interroger Le Fichier National des Chèques Irréguliers (FNCI) géré par la Banque de France en utilisant un « lecteur de chèques » connecté à un terminal de paiement électronique.

- **Abonnement au service Vérifiance avec 50 consultations gratuites** 67€ HT / an et / n° SIRET
- **Forfait pour 100 consultations réalisées dans le cadre d'un abonnement au service Vérifiance**
..... 15€ HT / lot de 100 consultations

► Vous effectuez un règlement par chèque en faveur d'un bénéficiaire dont la banque est située à l'étranger - chèques payés

Paiement de chèque(s) libellé(s) en euros ou en devises sur une banque située à l'étranger (par chèque) :

- **Chèque ≤ 150€** 10% du montant
- **Chèque > 150€** 1% du montant, min. 27€

Date de valeur pour les opérations avec et sans change : date d'exécution de l'opération de règlement (J-1)

► Vous remettez à l'encaissement un chèque émis par une banque située à l'étranger - chèques encaissés

Remise de chèque(s) libellé(s) en euros ou en devises sur une banque située à l'étranger (hors frais du correspondant, par chèque) :

- **Chèque ≤ 150€** 10% du montant
- **Chèque > 150€** 1% du montant, min. 17,50€
 - Chèque sans change max. 60€
 - Chèque avec change max. 110€
 - + Commission de change sur les devises, jusqu'à 75 000€ 0,50% du montant
 - au-delà de 75 000€ 0,25% du montant
 - minimum par chèque 18€
- **Frais de port éventuels (par chèque)** 16,95€

Date de valeur pour les opérations sans change : date de l'opération + 1 jour calendaire

Date de valeur pour les opérations avec change : date de l'opération + délai de change de 2 jours ouvrés

→ Produits n'étant plus commercialisés / Lecteur de chèque

La location du lecteur de chèques ne sera plus commercialisée courant 2025 :

- Location 48 mois à partir de 19€ HT / mois
- Location 36 mois à partir de 22,10€ HT / mois

(1) Possible uniquement dans les agences pourvues d'un local d'opérations exceptionnelles. (2) Le jour de comptabilisation peut être égal au jour de votre dépôt avant 15h si vous réalisez l'opération dans un automate BNP Paribas ou Cash Services ou le lendemain ouvré dans les autres cas. (3) Jour ouvré : selon les critères de la Banque de France, du lundi au vendredi, même si l'agence BNP Paribas ou automate Cash Services sont ouverts le samedi. (4) Pour les clients ayant une adresse courrier en France métropolitaine et à Monaco.

➔ Carte bancaire : paiements et retraits d'espèces

► Vous avez besoin d'une carte de paiement et de retrait

La Carte Visa Business BNP Paribas vous permet de régler vos fournisseurs, vos frais de déplacements professionnels et d'effectuer des retraits en France et à l'étranger, en bénéficiant de garanties d'assistance et d'assurances adaptées à votre vie professionnelle.

	Visa Business 	Visa Gold Business 
Cotisation annuelle (- 50% sur la 2 ^{de} carte ⁽¹⁾)	57€	140€
1 ^{re} carte si souscription d'un contrat monétique commerçant	GRATUIT	50% de réduction soit 70€
Plafond de paiement sur 30 jours consécutifs	Jusqu'à 4 500€	Jusqu'à 8 000€
Paiement par carte bancaire (en fonction du choix du débit de la carte) : - Carte à débit immédiat : date d'exécution de l'opération ⁽²⁾ . - Carte à débit différé : date d'exécution de l'opération au jour ouvré ⁽³⁾ du différé ⁽²⁾ . > en France et dans la zone euro > hors zone euro ⁽⁴⁾	GRATUIT ⁽⁵⁾ 2,90% + 0,90€ / opération ⁽⁵⁾	
Plafond de retrait sur 7 jours consécutifs	Jusqu'à 800€	Jusqu'à 2 000€
Retrait d'espèces en euros auprès d'un automate de pièces de monnaie BNP Paribas ou Cash Services en France métropolitaine ⁽⁶⁾	GRATUIT	
Retrait au distributeur automatique de billets (DAB) en France et dans la zone euro : Date de valeur du retrait : jour du retrait + 1 jour ouvré ⁽³⁾ > aux DAB du réseau BNP Paribas ou Cash Services > aux DAB BNP Paribas Global Network ⁽⁷⁾ > aux DAB du réseau d'une banque partenaire de Global Alliance ⁽⁷⁾	GRATUIT GRATUIT ⁽⁵⁾ GRATUIT ⁽⁵⁾	
> aux DAB des autres établissements	1€ / retrait, au-delà de 6 retraits / mois ⁽⁵⁾	GRATUIT ⁽⁵⁾
Retrait au distributeur automatique de billets (DAB) hors zone euro : Date de valeur du retrait : jour du retrait + 1 jour ouvré ⁽³⁾ > aux DAB du réseau BNP Paribas Global Network ⁽⁷⁾ > aux DAB du réseau d'une banque partenaire de Global Alliance ⁽⁷⁾ > aux DAB des autres établissements	Sans frais ⁽⁵⁾ Sans frais ⁽⁵⁾ 2,90% + 3€ / retrait ⁽⁵⁾	

(1) La 2^e carte doit être émise sur le même compte. (2) Date de valeur identique pour le crédit par carte bancaire. (3) Jour ouvré : selon les critères de la Banque de France, du lundi au vendredi, même si l'agence BNP Paribas ou automate Cash Services sont ouverts le samedi. (4) La conversion en euros est effectuée par le Centre International Visa à Londres, le jour de la réception du débit à ce centre et aux conditions de change du réseau visa, majorées de la commission indiquée ci-dessus. (5) Hors frais de change et frais éventuels appliqués par les banques étrangères correspondantes. (6) Service réservé aux clients titulaires d'une carte bancaire BNP Paribas. Disponible uniquement dans les agences dotées d'un automate de pièces de monnaie BNP Paribas ou Cash Services. (7) La liste est disponible sur le <https://mabanquepro.bnpparibas/fr/notre-offre-pro/comptes-cartes-et-services/cartes-et-autres-moyens-de-paiement/decouvrir-toutes-les-cartes-bancaires/vos-retraits-a-l-etranger> ou sinon mabanquepro.bnpparibas dans la rubrique Comptes, cartes et services/Cartes et autres moyens de paiements BNP Paribas Global Network & Global Alliance.

Les informations relatives aux frais de conversion monétaire appliqués en cas de retraits ou de paiements par carte, au sein de l'Union européenne (UE), dans une devise de l'UE autre que l'euro, seront communiquées au Client par message électronique à l'occasion de la première opération de retrait ou de paiement par carte.

 **LE + :** avec la Carte Visa Gold Business, bénéficiez d'assurances complémentaires sur vos déplacements professionnels et privés, telles que la garantie contre le vol et les dommages d'un véhicule de location, ce qui vous évite de souscrire l'assurance proposée par les loueurs.

► Autres prestations liées à votre Carte Visa Business ou Visa Gold Business (par opération)

- Réédition du code confidentiel GRATUIT
- Frais d'opposition (blocage) de la carte à la demande du Client ou à l'initiative de la Banque 7,50€
- Réfection de carte avant échéance 6€ HT
- Modification du plafond de paiement ou de retrait 3,50€ HT
- Frais de recherche de document, demande de facturette carte ou de justificatif de retrait 10,75€ HT
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 25€

► Vous souhaitez bénéficier d'un "super différé" sur votre Carte Visa Business ou Visa Gold Business

Les paiements effectués au moyen des cartes Visa Business ou Visa Gold Business peuvent (sous réserve d'acceptation de la Banque) faire l'objet d'un « super différé » et ainsi être débités sur votre compte à fin de mois plus 30 jours. Le coût de cette option est déterminée selon un décompte d'intérêts en fonction d'une part de la périodicité de décompte du compte de facturation et d'autre part des conditions applicables à chaque compte.

➔ Carte bancaire : encaissements (Monétique)

• Date de valeur du crédit carte bancaire (encaissement par cartes bancaires / monétique) : date de règlement de l'opération.

➔ ABONNEMENT À UN CONTRAT MONÉTIQUE

► Vous souhaitez encaisser les paiements de vos clients par carte bancaire

Pour encaisser les paiements de vos clients par carte bancaire, vous devez souscrire un **Contrat monétique**. La tarification des remises de factures cartes bancaires relève d'une approche sur mesure qui prend notamment en compte :
- la vente de proximité ou à distance ;
- le type de cartes (débit, crédit, commerciale) et leur zone géographique d'émission ;
- le montant moyen par facture.

Contrat monétique Consultez votre chargé d'affaires BNP Paribas

➔ Produits n'étant plus commercialisés / Abonnement à un contrat monétique

À partir du 1^{er} janvier 2025, le forfait ACCESS n'est plus commercialisé :

Le forfait ACCESS est réservé aux professionnels dont le chiffre d'affaires par carte bancaire est inférieur à 12 000€ TTC / an.
Forfait ACCESS, quel que soit le nombre de transactions 4€ / mois

➔ MATÉRIEL D'ENCAISSEMENT PAR CARTE BANCAIRE

► Une fois un contrat monétique souscrit, vous devez vous équiper d'un terminal de paiement

Les offres TEPÉO+ et AXEPTA BNP PARIBAS SMART sont les offres de terminaux de paiement électronique de BNP Paribas pour effectuer vos encaissements par carte bancaire (française ou étrangère). BNP Paribas vous propose 7 modèles de TPE au choix en fonction de vos besoins et de votre activité professionnelle, à la location ou à l'achat.

• Location de TPE à partir de 15€ HT / mois, pour une durée de 48 mois

📞 LES + : pour 3€ HT de plus par mois, bénéficiez de l'installation et de la maintenance sur site. En cas de panne, une intervention d'un technicien est déclenchée sous 8 heures ouvrées.

► Vous encaissez de nombreux paiements par carte bancaire lors de vos déplacements

• TPE 4G QR code à partir de 34€ HT / mois (abonnement 4G inclus)

► Découvrez nos solutions d'encaissements carte bancaire sur smartphones et tablettes

Axepta BNP Paribas Compact :
- application mobile..... **GRATUIT**
- achat de lecteur de carte bancaire..... 49€ HT
- commission à l'utilisation 1,60% du montant de la transaction

Tap To Pay sur iPhone avec l'application Axepta BNP Paribas :
Avec Tap to Pay sur iPhone et l'application Tap to Pay Axepta BNP Paribas, vous pouvez accepter tous les types de paiements en personne et sans contact directement sur votre iPhone, qu'ils proviennent de cartes bancaires, d'Apple Pay ou d'autres portefeuilles numériques.

- abonnement mensuel : 5€ pour chaque identifiant de connexion utilisable sur un seul iPhone
- commission à l'utilisation : 1,20% du montant de la transaction + 0,10€ / transaction

Axepta BNP Paribas Soft :
Application téléchargeable sur un smartphone ou une tablette Android (version 11 minimum), et permettant d'accepter des paiements par carte CB, Visa et Mastercard.
- abonnement mensuel : 5€ pour chaque identifiant de connexion utilisable sur un seul smartphone ou une tablette Android
- commission à l'utilisation : 1,20% du montant de la transaction + 0,10€ / transaction

➔ Produits n'étant plus commercialisés / Solutions d'encaissement

À partir du 1^{er} janvier 2025, le produit Mobo n'est plus commercialisé.

Mobo :
- application mobile et accès au site de gestion des ventes..... **GRATUIT**
- achat de lecteur de carte bancaire..... 95€ HT
- commission à l'utilisation 1,90% du montant de la transaction

➔ OFFRE DE VENTE À DISTANCE

► Vous développez votre activité sur Internet ou par correspondance et avez besoin d'une solution d'encaissement sécurisée

- Les offres de vente à distance Axepta BNP Paribas et Mercanet vous permettent :
 - d'accepter les paiements de vos clients via **différents modes de règlement** : cartes bancaires, portefeuilles électroniques (Apple Pay), compte PayPal, American Express, paiement en plusieurs fois ;
 - de bénéficier **d'un paiement sécurisé**, grâce au 3D Secure (3Ds), du contrôle des encours et de l'utilisation des cartes, et de disposer d'un environnement sécurisé par un ensemble de contrôles antifraude ;
 - de bénéficier d'**outils de gestion et de reporting** pour faciliter le suivi et la gestion de vos opérations : consultation de l'historique des paiements, annulation ou remboursement de transactions.

Pour bénéficier des offres de vente à distance, un contrat monétique spécifique aux opérations de vente à distance par carte doit être préalablement souscrit.

	Axepta BNP Paribas	
	Offre 1	Offre 2
Canal de vente	Internet, smartphone, tablette, vente par correspondance	
Forfait mensuel	18€ HT 100 transactions incluses	25€ HT 250 transactions incluses
Transaction supplémentaire	0,20€ HT	0,15€ HT
Service inclus dans le forfait	Pack fraude 1, accès au Back Office, création de paiement, abonnement, One click, Protocole 3DS	

	Mercanet Start Contrat souscrit jusqu'au 31/12/2019	Mercanet Essentiel	Mercanet VPC
Canal de vente	Internet, smartphone, tablette	Internet, smartphone, tablette, vente par correspondance	Vente à distance : courrier, téléphone... (à l'exclusion d'Internet)
Cible	Démarrage ou faible activité Acheteurs : France	Activité plus soutenue Acheteurs : pas de limitation géographique	
Frais d'inscription	120€ HT	200€ HT	
Forfait mensuel	18€ HT / mois 50 transactions incluses	29,90€ HT / mois 200 transactions incluses	
Transaction supplémentaire	0,36€ HT	0,15€ HT	
Journal de rapprochement bancaire	-	31€ HT / mois	
Contrôles antifraude	-	21€ HT / mois	

⊕
Option
⊕
Option

➔ Effets de commerce

► Vous réglez vos fournisseurs par effets de commerce en France

Date de valeur appliquée (opération sans change) : date de règlement

• Frais par échéance, si nous avons reçu vos instructions de paiement	GRATUIT
• Frais par échéance, si nous n'avons pas reçu vos instructions de paiement	25,80€
• Fourniture de relevés LCR ⁽¹⁾ / BOR ⁽²⁾ à payer :	
- avec convention de paiement sauf désaccord (PSD)	2,20€ / relevé
- sans convention de paiement sauf désaccord (PSD)	7,60€ / relevé

► Vous remettez des effets de commerce à l'encaissement en France

Date de valeur appliquée (opération sans change) : date de règlement

• Remise d'effets de commerce à l'encaissement par télétransmission :	
Remise validée par votre agence	
- Frais par remise	20€ / remise
- Frais par effet	0,55€ / effet
Remise validée via les services télématiques	
- Frais par remise	GRATUIT
- Frais par effet	0,55€ / effet
• Remise d'effets de commerce à l'encaissement sur support papier :	
- Frais par remise	15,25€ / remise
- Frais par effet	5€ / effet ⁽³⁾
- Demande de restitution d'effet	4,60€ / effet
- Avis de sort, réclamation, prorogation, changement de domiciliation	21€ / effet

► Vous réglez vos fournisseurs par effet de commerce payable à l'étranger

• Paiement ⁽⁴⁾ d'un effet	1‰ / effet
- Minimum	38€ / effet
- Maximum	705€ / effet
• Présentation à l'acceptation	40€ / effet
• Message Swift	26€ / message envoyé
• Courrier express sécurisé	31€ / pli envoyé
• Demande de sort ou intervention diverses	41€ / effet
• Paiement en euros dans la zone euro	5€ / effet
• Paiement en euros hors zone euro ou dans une autre devise	20€ / effet

► Vous remettez à l'encaissement un effet payable à l'étranger

Date de valeur pour les opérations sans change : date de règlement interbancaire

Date de valeur pour les opérations avec change : date de règlement interbancaire + délai de change (2 jours ouvrés)

• Encaissement ⁽⁴⁾ d'un effet	1‰ / effet
- Minimum	38€ / effet
- Maximum	705€ / effet
• Envoi à l'acceptation	40€ / effet

(1) Lettre de change relevé. (2) Billet à ordre relevé. (3) Lorsque les effets sont pris à l'escompte, il est perçu, en plus des commissions de service décrites ci-dessus, des intérêts et frais (agios) dont le minimum est de 5,40€ (cf. page 22 du guide). (4) Hors éventuelle commission de change.

• Message Swift	26€ / message envoyé
• Courrier express sécurisé	31€ / pli envoyé
• Demande de sort ou intervention diverses	41€ / effet

➔ Virements

BON À SAVOIR : virement SEPA⁽¹⁾ : tous les virements en euros dans la zone SEPA⁽¹⁾.

► Vous émettez un virement SEPA⁽¹⁾

Date de valeur appliquée (compte en euros) : date d'exécution de l'opération

• Ordre de virement émis par Internet :	
- Frais par virement standard avec BNP Net Professionnels sur mabanquepro.bnpparibas ⁽²⁾ et l'application « Mes Comptes ⁽²⁾ »	GRATUIT
- Frais par virement standard avec Ma Banque Entreprise Évolution	GRATUIT
- Frais par virement instantané avec BNP Net Professionnels (vers compte hors BNP Paribas) :	
• Tarif applicable jusqu'au 08/01/2025 inclus	1€
• Tarif applicable à compter du 09/01/2025	GRATUIT
• Ordre de virement émis sur support papier :	
- Frais par virement standard	6€ / virement
- Frais par virement urgent	11,40€ / virement
• Remise de virement standard, par télétransmission :	
Remise validée par votre agence	
- Frais par remise	21€ / remise
- Frais par virement standard	0,22€ / virement
Remise validée via les échanges de fichiers (EBICS, Transnet)	
- Frais par remise	GRATUIT
- Frais par virement standard	0,22€ / virement
• Remise de virement, sur support papier :	
- Frais par remise	GRATUIT
- Frais par virement standard	16€ / virement
• Commission additionnelle pour les virements urgents :	
- Internet	GRATUIT
- Échange de fichiers (EBICS, Transnet)	0,50€ / virement
• Virement permanent entre comptes en euros en agence :	
- Frais de mise en place d'un virement permanent	5,10€ / mise en place
- Frais par virement permanent unitaire émis	1,50€ / virement
- Frais de modification d'un virement permanent	4,30€ / modification
• Virement permanent entre comptes en euros avec BNP Net Professionnels sur mabanquepro.bnpparibas ⁽²⁾ et l'application « Mes comptes ⁽²⁾ » :	
- Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT
- Frais par virement permanent unitaire émis	GRATUIT
- Frais de modification d'un virement permanent	GRATUIT
• Autres prestations sur virements SEPA émis (par opération) :	
- Demande du Client de retour de fonds ou d'avis de sort ⁽³⁾	12,50€ HT

(1) Le SEPA correspond à l'espace unique de paiement en euros. La zone SEPA est composée de 37 pays et territoires : les 27 pays de l'Union européenne, plus le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, Saint-Marin, Andorre, Gibraltar et le Vatican. (2) Coût de fourniture d'accès à Internet. (3) Sous réserve d'acceptation par la Banque et hors cas d'erreur imputable à la Banque ou de fraude. Frais facturés indépendamment de l'issue de la demande.

► Vous émettez un virement de trésorerie

Les virements de trésorerie vous permettent de transférer des fonds entre les comptes de votre entreprise :

- **Virement de trésorerie domestique :**
 - Par télétransmission 7,40€ / virement
 - Sur support papier 20€ / virement
- **Virement de trésorerie européen⁽¹⁾⁽²⁾ :**
 - Par télétransmission 7,40€ / virement
 - Sur support papier 15,50€ / virement
- **Virement de trésorerie international⁽¹⁾ :**
 - Par télétransmission 16,50€ / virement
 - Sur support papier 26,50€ / virement

► Vous recevez un virement SEPA⁽³⁾

- Date de valeur appliquée :
- Date de règlement de l'opération
 - En valeur compensée pour une opération de compte à compte BNP Paribas (même utilitaire)
- **Commission d'encaissement**
 - Virement SEPA (standard ou instantané)..... **GRATUIT**

► Vous émettez un virement non SEPA⁽⁴⁾

Date de valeur appliquée (compte en euros) : date d'exécution de l'opération

	BNP Net Professionnels (mabanquepro.bnpparibas et l'application "Mes Comptes")		Ma Banque Entreprise Évolution (mabanqueentreprise.bnpparibas)	Télétransmission (EBICS, Transnet)	Agence / Service Client
	Opération libellée dans la devise du pays du bénéficiaire	Opération libellée en euros ou dans une devise différente de la devise du pays du bénéficiaire	Opération libellée en devises ou en euros hors SEPA	Opération libellée en devises ou en euros hors SEPA	Opération libellée en devises ou en euros hors SEPA
Commission d'émission ⁽⁵⁾	GRATUIT⁽⁶⁾	• À destination d'une filiale de BNP Paribas ⁽⁷⁾ 3€ • Sinon 15€	• À destination d'une filiale de BNP Paribas ⁽⁷⁾ 3€ • Sinon 9,50€	• À destination d'une filiale de BNP Paribas ⁽⁷⁾ 3€ • Sinon 9,50€	20€
Change	Taux de change en vigueur au moment de l'opération ⁽⁸⁾				
Commission additionnelle si IBAN, BBAN ou code BIC ⁽⁹⁾ absent ou erroné	-	-	12,90€	12,90€	12,90€
Commission additionnelle si option « sans frais pour le bénéficiaire »	-	-	20,50€	20,50€	20,50€
Commission additionnelle si option « virements urgents »	-	-	6,50€	6,50€	7,50€

► Autres prestations sur virements non SEPA émis (par opération)

- **Demande du Client de retour de fonds ou d'avis de sort⁽¹⁰⁾** 12,50€ HT
- **Modification sur demande du Client de ses instructions** 12,90€

► Vous recevez un virement non SEPA⁽⁴⁾

- Date de valeur appliquée : pour les opérations en euros ou en devises date de règlement de l'opération
- **Commission de réception⁽⁵⁾** (par opération) 11€

➔ **Prélèvements SEPA / Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA**

► Les prélèvements SEPA, TIP SEPA au débit de votre compte

- **Avis de prélèvement ou TIP reçu** **GRATUIT**
Date de valeur appliquée : date d'exécution de l'opération
- **Opposition sur prélèvement**
 - Effectuée à votre agence 14€ / opération
 - Effectuée par BNP Net Professionnels ou Ma Banque Entreprise Évolution 12€ / opération
- **Autorisations de créanciers à prélever**
 - Ouverture d'une liste effectuée à votre agence 14€
 - Ouverture d'une liste effectuée par BNP Net Professionnels ou Ma Banque Entreprise Évolution 12€
 - Ajout de créancier :
 - 5,10€ pour la 1^{re} plage de 1 à 10 créanciers
 - + 4€ pour la 2^e plage de 11 à 20 créanciers
 - + 3,10€ pour la 3^e plage supérieure à 21 créanciers
- **Enregistrement d'un mandat de prélèvement interentreprises (SDD B2B)** 15€ / mandat enregistré

► Les prélèvements SEPA au crédit de votre compte

- **Prélèvements SEPA au crédit de votre compte** (par ou sans télétransmission)
Date de valeur appliquée : date de règlement interbancaire
 - Remise validée par votre agence 7€ / remise
 - Remise de prélèvements validée via la télétransmission (échange de fichiers)..... **GRATUIT**
 - En + par prélèvement 0,44€
- **Frais d'annulation ou de modification d'une remise ou d'une opération** 14,70€ / prélèvement modifié ou annulé
- **Prélèvement SEPA permanent**
 - Frais de mise en place d'un prélèvement permanent..... 5,10€ / mise en place
 - Frais de modification d'un prélèvement permanent..... 4,30€ / modification
 - Frais par prélèvement unitaire 1,22€ / prélèvement

(1) Hors frais de change et frais éventuels appliqués par les banques étrangères correspondantes. (2) Un virement européen est un virement en euros à destination d'un pays de l'Espace économique européen. L'EEE est composée des 27 États membres de l'UE plus l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. (3) Le SEPA correspond à l'espace unique de paiement en euros. La zone SEPA est composée de 37 pays et territoires : les 27 pays de l'Union européenne, plus le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, Saint-Marin, Andorre, Gibraltar et le Vatican. (4) Le virement non SEPA est un virement exécuté dans la zone SEPA dans une devise autre que l'euro, ou en euros hors zone SEPA. (5) Hors frais éventuels du correspondant. (6) Sous réserve de fournir les informations requises indiquées dans le formulaire de saisie. À défaut, une commission d'émission de 15€ s'applique. (7) Liste sur <https://mabanquepro.bnpparibas/fr/notre-offre-pro/comptes-cartes-et-services/cartes-et-autres-moyens-de-paiement/tout-savoir-sur-le-virement/le-virement-international> ou en agence. (8) Le taux de change appliqué inclut la marge commerciale de BNP Paribas. (9) BIC Swift : identifiant normalisé des institutions financières qui permet d'identifier une banque d'une manière unique. (10) Sous réserve d'acceptation par la Banque et hors cas d'erreur imputable à la Banque ou de fraude. Frais facturés indépendamment de l'issue de la demande.

➔ **Produits et services n'étant plus commercialisés / Protection des moyens de paiement**

BNP Paribas Sécurité Pro est une solution d'assurance et d'assistance en cas d'utilisation frauduleuse de la carte bancaire ou du chéquier BNP Paribas, de vos papiers officiels, et des clés de vos locaux professionnels. Le vol d'espèces par agression dans les 48 heures suivant le retrait dans un distributeur automatique « CB » avec une carte bancaire BNP Paribas ou le vol par agression des fonds lors de leur transport entre votre lieu de travail et l'agence BNP Paribas est également couvert.

- **BNP Paribas Sécurité Pro** 39,22 € HT / an
- BNP Paribas Sécurité Pro n'est plus commercialisé depuis le 01/05/2019. Les clients adhérents avant cette date restent couverts par les garanties d'assurance et l'assistance, détaillées dans la notice d'information disponible en agence.

5. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

La commission d'intervention est prélevée séparément des autres frais inclus dans les forfaits de frais de rejets pour défaut de provision (chèque, virement permanent, prélèvement).

➔ **Commission d'intervention**

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

- **Par opération, avec un plafond de 60 opérations par mois** 9,50 € / opération, plafonné à 570 € / mois

➔ **Opérations particulières**

- Frais par saisie-attribution } 100 €
- Frais par saisie-conservatoire }
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur : 10% du montant dû au Trésor public, dans la limite de 100 €⁽¹⁾
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 33,50 €
- **Incidents sur comptes de prêts**
- Annulation d'amortissement 50 €
- Relance échéance impayée 34 €

➔ **Incidents de paiement**

- **Sur chèque émis (par opération)**
- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision 14 €
- Prélevés uniquement en l'absence de forfait de frais de rejet de chèque pour défaut de provision.
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :
- Pour un chèque ≤ 50 € 30 €
(Soit 9,50 € au titre de la commission d'intervention et 20,50 € au titre des autres frais inclus dans ce forfait)
- Pour un chèque > 50 € 50 €
(Soit 9,50 € au titre de la commission d'intervention et 40,50 € au titre des autres frais inclus dans ce forfait)

Par exemple, pour un rejet d'un chèque pour défaut de provision d'un montant > 50 euros, le forfait de frais de 50 euros sera prélevé : à hauteur de 9,50 euros pour la commission d'intervention et de 40,50 euros au titre des autres frais inclus dans ce forfait.

Le forfait comprend : les frais d'impayés, la lettre d'injonction, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, le blocage de la provision, l'établissement du certificat de non-paiement, la commission d'intervention et les frais d'envoi en recommandé.

- **Sur Carte Visa Business ou Visa Gold Business** (par opération)
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 25 €
- **Sur prélèvement SEPA** (forfait par opération)
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Montant < 20 € **GRATUIT**
- Montant ≥ 20 € 20 €
(Soit 9,50 € au titre de la commission d'intervention et 10,50 € au titre des autres frais inclus dans ce forfait)
- Aucuns frais ou commission ne seront perçus en cas de représentation⁽¹⁾ d'un même prélèvement déjà rejeté une première fois.
- **Sur virement** (par opération)
- Rejet reçu sur virement 6,50 €
- **Sur virement permanent** (forfait par opération)
- Frais de non exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Montant < 20 € **GRATUIT**
- Montant ≥ 20 € 20 €
(Soit 9,50 € au titre de la commission d'intervention et 10,50 € au titre des autres frais inclus dans ce forfait)
- **Sur effet de commerce à payer (par opération)**
- Frais de rejet d'un effet de commerce pour défaut de provision
- Montant < 20 € montant de l'effet
- Montant ≥ 20 € 21 €

➔ **Incidents d'encaissement**

- **Sur chèque libellé en euros remis à l'encaissement sur une banque située en France et revenu impayé** (par chèque)
- Pour le motif « sans provision » **GRATUIT**
- Pour les autres motifs 17,50 € / impayé
- Demande de certificat de non-paiement auprès d'un autre établissement (par demande) 20 €
Date de valeur appliquée : veille de la date de compensation initiale
- **Sur chèque libellé en euros ou en devises remis à l'encaissement sur une banque située à l'étranger et revenu impayé** (par chèque) 37 €⁽²⁾
- Frais de port éventuels (par chèque) 16,95 €
- **Demande de certificat de non-paiement auprès d'un autre établissement** (par demande) 20 €
- **Effet de commerce remis à l'encaissement et revenu impayé** (hors frais de protêt éventuels)
- Information télétransmise 8,90 € / impayé
- Information transmise sur support papier 19,30 € / impayé
Date de valeur appliquée : date du règlement initial (date d'échéance de l'effet remis à l'encaissement) -1 jour calendaire
- **Prélèvement SEPA remis et revenu impayé** 15,75 € / impayé
Date de valeur appliquée : date de règlement de l'opération initiale de prélèvement revenue impayée.

(1) Sous réserve que la Banque ait été informée de cette représentation par le créancier.
(2) Hors frais de change et frais éventuels appliqués par les banques étrangères correspondantes.

6. FINANCEMENTS ET CRÉDITS

➔ Financement court terme et affacturage

► Vous devez faire face à des décalages de trésorerie quelques jours par mois

La **facilité de caisse** est une autorisation de débit en compte à durée indéterminée dans la limite du montant maximum autorisé. Votre compte bancaire doit repasser créditeur au moins 15 jours dans le mois civil. C'est une solution de financement pour gérer, avec souplesse, les décalages de trésorerie entre vos dépenses immédiates et vos encaissements à venir.

► Vous souhaitez anticiper une rentrée d'argent à venir

Le **découvert autorisé** vous permet d'avoir un compte débiteur jusqu'à un montant maximal accordé par la banque. Cette solution est particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs ou saisonniers ou à des besoins de trésorerie ponctuels. Sa durée de 1 à 12 mois est fixée contractuellement en concertation avec votre chargé d'affaires.

Frais d'étude à l'ouverture de la **facilité de caisse** : 1% du montant de la facilité de caisse / minimum 75€
Frais d'étude au renouvellement de la **facilité de caisse** : 0€ à 7 500€ 55€
Entre 7 501€ et 50 000€ 75€
Supérieur à 50 000€ 110€

Frais d'étude du **découvert autorisé** 1% du montant du découvert / minimum 75€
Taux d'intérêts **débiteurs** Nous consulter

Au titre de l'utilisation de votre facilité de caisse ou de votre découvert autorisé, vous serez également facturé, à chaque arrêté du compte :

- des **intérêts débiteurs**, calculés en fonction du montant débiteur par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt sur la base de l'indice en vigueur dans le contrat auquel s'ajoute une marge. Ceux-ci peuvent être majorés en cas de dépassement de l'autorisation ;
- de la **commission de découvert**, appliquée sur le montant du plus fort débit du mois en valeur.

► Vos clients vous règlent par effets de commerce et vous souhaitez disposer immédiatement des fonds

L'**Escompte** est une avance de trésorerie consentie par BNP Paribas contre remise des effets de commerce que vous détenez sur vos clients, avant leur date d'échéance et sous réserve d'acceptation.
En sus des **commissions de service liées aux effets de commerce** (voir page 16) : facturation d'une **commission d'endos** de 0,6% du montant des effets remis, avec un minimum de 5,40€ / remise par télétransmission, sur support magnétique ou papier.

► Vous souhaitez financer votre poste Client

L'**Affacturage** est une solution d'accompagnement globale proposée par notre filiale BNP Paribas Factor intégrant achat et financement de factures, garantie contre le risque d'insolvabilité clients, relance et recouvrement.

📌 BON À SAVOIR : forfaits évolutifs adaptés à la croissance de votre activité. Un chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous proposer la solution qui répond à votre besoin.



► Vous exercez une profession libérale de santé⁽¹⁾ et souhaitez financer les décalages ponctuels de trésorerie

Notre filiale BNP Paribas Lease Group vous propose le **Crédit de trésorerie santé⁽²⁾** qui est un crédit de trésorerie renouvelable à usage exclusivement professionnel vous permettant de financer le paiement des charges, les cotisations, les achats de consommables...

- 👍 LES + :**
- Découvert maximum autorisé : jusqu'à 30 000€ pour les activités paramédicales et jusqu'à 60 000€ pour les activités médicales
 - Frais d'étude : **GRATUIT**
 - Taux : taux fixe en vigueur, contactez votre chargé d'affaires⁽³⁾

📌 BON À SAVOIR : sous certaines conditions, vous pouvez déduire fiscalement les intérêts dans le cadre d'une utilisation professionnelle⁽⁴⁾.

➔ Financement moyen / long terme

► Vous souhaitez financer la reprise d'une entreprise

Le **crédit d'investissement Reprise** est un crédit à moyen terme amortissable, réalisé en partenariat avec la SIAGI⁽⁵⁾. Il est destiné à financer la reprise en direct de tout ou partie d'une entreprise (part, actions, fonds de commerce) et des matériels nécessaires à son exploitation.

Principales caractéristiques du crédit d'investissement Reprise :

- Montant du crédit : de 15 000 à 150 000€ ;
- Taux : fixe ou variable plafonné ;
- Durée d'amortissement : jusqu'à 10 ans.

- 👍 LES + :**
- Sans caution personnelle, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité de l'offre ;
 - Possibilité d'un différé en capital de 12 mois maximum à l'octroi du crédit.

► Vous souhaitez procéder à la reprise d'une entreprise via une holding

Le **crédit d'investissement Transmission** est un crédit moyen terme amortissable, réalisé en partenariat avec Bpifrance⁽⁶⁾, et destiné à financer la reprise via une société holding constituée par des personnes physiques ou par des sociétés immatriculées.

Principales caractéristiques du crédit d'investissement Transmission :

- Conditions : disposer d'un apport personnel d'au moins 20% et répondre aux critères définis par Bpifrance, notamment en termes de secteurs d'activités ;
- Taux : fixe ou variable indexé sur l'Euribor⁽⁷⁾ moyen 3 mois ou 12 mois (selon la périodicité d'amortissement) ;
- Durée d'amortissement : 3 à 7 ans.

(1) Hors prothésistes, opticiens et pharmaciens. (2) Crédit de trésorerie renouvelable à usage exclusivement professionnel dont le TAEG hors assurance varie entre 11,54% et 16,68% selon le montant du solde débiteur (taux en vigueur au 01/10/2023 et consultables sur l'adresse <https://www.cmvmediforce.fr/mes-demarches-client/>). Les mensualités de remboursement représentent 3%, 5%, 8% ou 10% du crédit souscrit. Par exemple, pour 10 000€ empruntés avec un remboursement mensuel de 300€, le TAEG hors assurance emprunteur est de 15,52%. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Crédit sous réserve d'étude et d'acceptation par BNP Paribas Lease Group. Vous disposez d'un droit légal de rétractation de 14 jours calendaires lors de la souscription de votre crédit. CMV Médiforce est une marque commerciale de BNP Paribas Lease Group, Société Anonyme au capital de 285 079 248€. N° 632 017 513, RCS NANTERRE dont le siège social est 18, rue Baudin, 92300 LEVALLOIS-PERRET. Établissement de crédit agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (BCE). N° TVA Intracommunautaire : FR50632017513. Numéro Orias : 07023146 (www.orias.fr). (3) Pour en savoir plus, vous pouvez consulter les informations sur le site de CMV Médiforce <https://www.cmvmediforce.fr/simulation-cts/> (4) À vérifier auprès de votre conseiller fiscal habituel. (5) SIAGI, société professionnelle à capital variable immatriculée au RCS de Paris sous le n° 775 691 074, ayant son siège social au 2 rue Jean-Baptiste Pigalle, 75009 Paris. (6) Bpifrance, SA, immatriculée au RCS de Créteil sous le n° 320 252 489, ayant son siège social au 27/31, avenue du Général Leclerc à Maisons-Alfort cedex 94700. (7) Taux de référence interbancaire européen.

► Vous voulez une solution pour répondre à vos besoins de financement moyen/long terme

Le **crédit d'investissement** vous permet de financer tous types d'investissements (équipements professionnels, véhicules professionnels, locaux professionnels, travaux d'aménagement...) et vous offre la possibilité de choisir parmi un large éventail d'options.

Principales caractéristiques du crédit d'investissement :

- Montant du crédit : en fonction de l'investissement considéré ;
- Taux : fixe ou variable ou variable plafonné à +1%, +1,5% ou +2% ;
- Durée de remboursement : jusqu'à 20 ans selon l'objet de financement.

Frais d'étude 1% du montant du capital emprunté
Minimum de perception 200€ / dossier

➔ **Gestion des dossiers de financement**

► Les diverses prestations liées à la gestion administrative de vos dossiers de financement

- Réédition d'un tableau d'amortissement (hors modification des conditions financières du prêt concerné)..... 30€ HT / dossier
- Changement de compte de prélèvement 25€ / opération
- Changement de quantième (date de prélèvement du prêt) 125€ / opération
- Demande de décompte..... 33€ / demande
- Frais de mainlevée de nantissement..... 125€ / demande
- Frais de mainlevée d'hypothèque..... 125€ / demande
- Indemnités minimums pour remboursement anticipé d'un prêt à taux fixe..... 404€ / prêt

Les indemnités financières sont définies par ailleurs dans le contrat de prêt

- Modification de la durée du prêt 1% du capital restant dû / minimum 650€
- Modification de la garantie du prêt 1% du capital restant dû / minimum 650€
- Modification du taux du prêt 1% du capital restant dû / minimum 475€
- Modification du débiteur :
substitution de débiteur / Transmission Universelle de Patrimoine 1% du capital restant dû / minimum 400€

► Demande de caution bancaire

- Commission d'utilisation : Taux annuel - minimum 35€ / trimestre
- Frais liés à l'établissement de :
 - Acte standard (modèle standard préétabli) 65€
 - Acte non standard..... à partir de 160€
 - Avenant (modification apportée à l'acte d'origine) 65€

➔ **Produits n'étant plus commercialisés**

- Le **Crédit Silo** est une enveloppe de crédit pour vos investissements professionnels courants⁽¹⁾ (achat de matériel, véhicules, travaux...). Vous réglez directement vos fournisseurs et BNP Paribas crédite votre compte sur simple présentation de vos factures.
Le Crédit Silo n'est plus commercialisé depuis le 1^{er} janvier 2023.
- Le **PréCréa** est un crédit à moyen terme amortissable, réalisé en partenariat avec Bpifrance⁽²⁾. Il est destiné à financer l'ensemble de vos investissements nécessaires au démarrage d'activité : matériel et actifs incorporels (tels que le droit au bail ou les licences) dans la limite de 30% du montant du prêt pour ces derniers.
Le PréCréa n'est plus commercialisé depuis septembre 2024.

(1) À l'exclusion des biens immobiliers. (2) Bpifrance, SA, immatriculée au RCS de Créteil sous le n° 320 252 489, ayant son siège social au 27/31, avenue du Général Leclerc à Maisons-Alfort cedex 94700.

7. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

➔ **Placement des excédents de trésorerie**

➔ **DROITS D'ENTRÉE**

► Vous souhaitez placer vos excédents de trésorerie à court terme ou moyen/long terme

• OPC BNP Paribas (SICAV et FCP) gérés par BNP Paribas Asset Management et BNP Paribas Real Estate Investment Management	Internet	Agence
Droits d'entrée ⁽¹⁾ OPC Actions - Obligations et autres titres de créances - OPC - Autres OPC	0,40%	0,96%
Droits d'entrée ⁽¹⁾ OPC Monétaires	GRATUIT	
Droits d'entrée ⁽¹⁾ SCPI	8,93%	

• OPC gérés par d'autres établissements que BNP Paribas	Internet	Agence
Droits d'entrée OPC gérés par d'autres établissements que BNP Paribas	0,40% ⁽²⁾	0,96% ⁽²⁾
	ou maximum des droits d'entrée indiqués dans le DIC de l'OPC ⁽³⁾	

Commission complémentaire sur souscription d'OPC gérés par d'autres établissements que BNP Paribas, par ordre, s'ajoutant aux frais dont le taux maximum est précisé dans le prospectus ou le DIC de l'OPC.	20,83€ HT
---	-----------

- Des **frais de fonctionnement et de gestion sur OPC** sont facturés au cours de l'année par la société de gestion du fonds concerné dont le taux annuel est précisé dans le DIC du fonds.
- BNP Paribas vous informe qu'une partie de ces frais de fonctionnement et de gestion peut lui être versée au titre de son activité de conseil et de placement.

➔ **ÉPARGNE BANCAIRE**

Dépôt à terme Nous consulter



• Pour les personnes morales sans but lucratif, nous vous proposons également :

Livret A (taux applicable à partir du 1^{er} février 2025)..... 2,40%
Compte Épargne (taux en vigueur depuis le 1^{er} avril 2023)..... 0,10% brut

➔ **Opérations de Bourse**

BON À SAVOIR :

- La facturation de l'ordre de Bourse dépend notamment de votre offre Start ou Active, de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission.
- Vous pouvez passer vos ordres sur les principales places internationales depuis **mabanquepro.bnpparibas** ou depuis l'application **Mes Comptes** disponible sur smartphones et tablettes.
- Les tarifs ci-après s'appliquent aux transactions sur les valeurs négociées sur les marchés financiers.
- Le montant maximum d'un ordre passé par Internet et application mobile est de 50 000€ sous réserve de provision disponible.

(1) Frais perçus par BNP Paribas lors de la souscription, hors frais acquis à l'OPC (Les frais d'entrée et de sortie sont variables selon les OPC et figurent dans le Document d'Informations Clés - DIC). (2) Frais perçus par BNP Paribas en cas d'accord de distribution avec les sociétés de gestion. (3) Frais perçus par les sociétés de gestion en l'absence d'accord de distribution avec BNP Paribas.

➔ **FRAIS DE TRANSACTION**

► Vous passez des ordres sur des valeurs cotées Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles ou sur des valeurs cotées à l'étranger

	Offre Start	Offre Active
	Si vous débutez ou si vous êtes peu actif en Bourse	Si vous êtes actif en Bourse avec + 50 ordres exécutés par an
Ordres par internet et application mobile (mabanquepro.bnpparibas et Mes Comptes)		
Frais de transaction ⁽¹⁾⁽²⁾ Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles	Commission proportionnelle par ordre en euros ou % 4€ par ordre jusqu'à 1 000€ inclus 8€ par ordre de plus de 1 000€ à 3 000€ inclus 0,40% par ordre de plus de 3 000€ à 50 000€ inclus	Commission proportionnelle par ordre en euros ou % 4€ par ordre jusqu'à 3 000€ inclus 0,20% par ordre de plus de 3 000€ à 50 000€ inclus
Autres marchés étrangers ⁽³⁾⁽⁴⁾	Commission proportionnelle de 0,40% par ordre avec un minimum par ordre en fonction de la zone géographique : - États-Unis : 15€ - Europe et Canada : 20€ - Asie Pacifique : 50€ - Reste du monde : 100€	
	Offre Start	Offre Active
	Si vous débutez ou si vous êtes peu actif en Bourse	Si vous êtes actif en Bourse avec + 50 ordres exécutés par an
Ordres par agence et plateforme téléphonique		
Frais de transaction ⁽¹⁾⁽²⁾ Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles	Commission proportionnelle de 0,96% par ordre + Frais fixes : 6,40€	
Autres marchés étrangers ⁽³⁾⁽⁴⁾	Commission proportionnelle de 0,96% par ordre + Frais fixes selon la zone géographique : - États-Unis : 15€ - Europe et Canada : 20€ - Asie Pacifique : 50€ - Reste du monde : 100€	

Exemples de frais de transaction sur l'achat de 10 titres pour un total de 1 200€ : sur un CIF "Offre Start" via Internet ou l'application mobile sur le marché Euronext Paris : les frais de transaction seront de 8€.

(1) En cas d'exécution partielle, ordre exécuté en plusieurs fois sur la journée, un cours moyen est calculé sur l'ensemble des exécutions du jour. Les frais de transaction sont calculés en fin de journée sur la base du cours moyen calculé appliqué au volume exécuté du jour. Les frais de transaction, en cas d'exécution partielle, ne peuvent excéder le montant des frais pris sur une exécution totale de l'ordre initial. (2) Les frais de transaction aussi appelés "frais de négociation", correspondent aux coûts facturés par les entreprises d'investissement pour l'exécution des ordres. (3) Les taxes locales étrangères sont calculées lors de la transmission de l'ordre et ajoutées aux frais et commissions repris ci-dessus. (4) Hors frais de change éventuels.

➔ **Conservation du portefeuille titres et les autres services**

► **Droits de garde**

Les droits de garde sont prélevés en février au titre de l'année en cours. Ils sont calculés en excluant les valeurs exonérées. Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

Les droits de garde se décomposent en :

- **commission proportionnelle**, calculée selon un barème progressif par tranche appliqué à la valorisation annuelle moyenne du compte-titres. Cette valorisation annuelle moyenne est établie sur la base des valorisations mensuelles de l'année précédente⁽¹⁾ ;
- **droits fixes**, appliqués à chaque valeur détenue au cours de l'année précédente, dès lors qu'elle est présente dans au moins une position du compte-titres arrêtée au dernier jour ouvré de chaque mois.

Pour les valeurs du Groupe BNP Paribas et les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite	GRATUIT
---	---------

	Offre Start	Offre Active
Commission proportionnelle autres valeurs :	Jusqu'à 50 000€ : 0,32% HT De plus de 50 000€ à 150 000€ : 0,16% HT Au-delà de 150 000€ : 0,08% HT	Identique à l'offre Start
+ Droit fixe par ligne de portefeuille :	Par ligne au porteur : 4€ HT Par ligne au nominatif administré ou en dépôt à l'étranger : 20€ HT	GRATUIT si au moins 50 ordres de Bourse et OPC exécutés par an
Abonnement annuel	Sans abonnement annuel	150€ par an ⁽²⁾ GRATUIT si au moins 50 ordres exécutés par an
Frais de gestion annuels	Sans frais de gestion annuels	

► **Les autres services**

- **Service Plus-values** 75€ / an
- **Tarification spécifique**
Frais pour souscription et cession sur valeurs non cotées 0,10% min 150€
- **Transfert de titres**
 - Transfert de Compte d'Instruments Financiers vers une autre agence BNP Paribas **GRATUIT**
 - Transfert de Compte d'Instruments Financiers vers un autre établissement 83,33€ HT + 12,50€ HT par ligne

► **Opérations Or**

- **Vente d'or en dépôt sur Compte d'Instruments Financiers :**
 - Commission sur le montant brut de la négociation 2,50%
 - Minimum de perception 40€ / ordre
 - Une commission de négociation en euros, perçue par notre intermédiaire, vient s'ajouter aux frais repris ci-dessus.

(1) Chaque valorisation mensuelle est égale à la somme des valeurs liquidatives des lignes, non exonérées, présentes dans le compte-titres au dernier jour du mois. Ces valeurs liquidatives sont calculées sur la base des cours de clôture du dernier jour ouvré du mois ou, le cas échéant, des derniers cours connus à cette date. (2) En cas de souscription à l'offre Active en cours d'année, l'abonnement est facturé en fonction de la date à laquelle il a été souscrit. Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars (ou souscription antérieure) : pas de réduction sur l'abonnement annuel. Entre le 1^{er} avril et le 30 juin : 50% de réduction sur l'abonnement annuel. Entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre : 75% de réduction sur l'abonnement annuel. Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre : 100% de réduction sur l'abonnement annuel.

→ Constitution d'un capital

► Vous souhaitez vous constituer une épargne salariale à moyen terme

Le plan d'épargne d'entreprise **Amplissim PEE** est une offre d'épargne entreprise qui permet au dirigeant d'entreprise, à son conjoint ou son partenaire lié par un pacs s'il a le statut de conjoint collaborateur ou conjoint associé⁽¹⁾, et à ses salariés⁽¹⁾ qui le souhaitent, de se constituer une épargne individuelle à moyen terme avec l'aide éventuelle de l'entreprise, dans un cadre fiscal avantageux.

- **Frais de mise en place du dossier**⁽²⁾ 50€ HT prélevés une seule fois à l'ouverture
- **Frais de souscription aux supports financiers** (frais d'entrée)
 - FCPE BNP Paribas Phileis⁽³⁾ 1,25% maximum sur capitaux versés
 - FCPE Multipar et Multimanagers 2% maximum sur capitaux versés
- **Frais de tenue de compte**⁽²⁾
 - Forfait global annuel 125€ HT
 - Coût annuel supplémentaire par bénéficiaire 8€ HT

→ Préparation de la retraite

► Vous souhaitez vous constituer un complément de retraite

Le plan d'épargne pour la retraite collectif **Amplissim PERCO/PERECO**⁽¹⁾ est un dispositif d'épargne entièrement consacré à la retraite qui permet au dirigeant d'entreprise, à son conjoint ou son partenaire lié par un pacs s'il a le statut de conjoint collaborateur ou conjoint associé⁽¹⁾, et à ses salariés⁽¹⁾, de se constituer une épargne en vue de la retraite avec l'aide éventuelle de l'entreprise, dans un cadre fiscal avantageux.

- Frais de mise en place du dossier** **GRATUIT**
- **Frais de souscription aux supports financiers** (frais d'entrée)⁽²⁾
 - FCPE BNP Paribas Phileis⁽³⁾ 1,25% maximum sur capitaux versés
 - FCPE Multipar et Multimanagers 2% maximum sur capitaux versés
 - SICAV BNP Paribas Perspectives⁽³⁾ 2% maximum sur capitaux versés
 - **Frais de tenue de compte**⁽²⁾ pour PERCO/PERECO seul
 - Forfait global annuel 125€ HT / an
 - Coût annuel supplémentaire par bénéficiaire 8€ HT / an / bénéficiaire
 - **Frais de tenue de compte** pour PERCO/PERECO + PEE
 - Forfait global annuel 165€ HT / an
 - Coût annuel supplémentaire par bénéficiaire 12€ HT / an / bénéficiaire

- **i** Il existe d'autres solutions pour préparer votre retraite, comme le Plan d'Épargne Retraite Obligatoire. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires.

(1) Sous réserve d'une ancienneté de 3 mois maximum dans l'entreprise pour les salariés. Le dirigeant et son conjoint collaborateur ou associé non salarié ou lié par un pacs, peuvent verser au plan si la structure emploie et a employé au moins un salarié et au maximum 250, pendant 12 mois sur une période comprenant l'exercice en cours et les deux précédents. (2) À la charge de l'entreprise. (3) Pour les PEE et/ou PERCO/PERECO souscrits depuis le 9 juin 2008.

8. ASSURANCE ET PRÉVOYANCE

→ Protection de l'entreprise et des dirigeants

► Vous souhaitez protéger votre activité professionnelle et votre famille en cas d'imprévus

BNP Protection Professionnels est une offre de prévoyance qui permet de protéger votre activité professionnelle et vos proches en cas d'arrêt de travail, d'invalidité, de décès, de l'arrêt d'activité de votre entreprise.

Elle assure la pérennité de votre activité à la suite d'un événement grave qui touche votre entreprise, vous-même ou l'un de vos collaborateurs « homme clé » et garantit à vous ou votre famille selon le cas le versement d'un capital dans les conditions et limites de garanties définies dans la notice d'information ou d'indemnités pour faire face à ces situations imprévues.

Vous choisissez le type de garanties, le montant des prestations adapté à vos besoins, ainsi que la périodicité des cotisations.

BNP Protection Professionnels Tarifs personnalisés en effectuant un devis. Nous consulter.

- **i BON À SAVOIR :** votre chargé d'affaires BNP Paribas vous proposera une solution cohérente avec vos exigences et vos besoins, en réalisant avec vous un Diagnostic Protection Professionnel gratuit et personnalisé.

► Vous souhaitez compléter les prestations versées par votre régime obligatoire en cas de maladie pour vous et votre famille

BNP Paribas Protection Santé (pour un dirigeant salarié) ou **BNP Paribas Protection Santé Madelin** (pour un travailleur non salarié non agricole) permet de compléter les prestations versées par votre régime obligatoire en cas de maladie pour vous et votre famille. Ces deux offres vous proposent trois formules de protection évolutives en fonction du niveau de remboursement.

BNP Paribas Protection Santé Tarifs personnalisés en effectuant un devis. Nous consulter.

BNP Paribas Protection Santé Madelin Tarifs personnalisés en effectuant un devis. Nous consulter.

- **i BON À SAVOIR :** les cotisations de l'offre feront l'objet d'une tarification personnalisée. Elles varient en fonction de votre âge, de la situation de votre famille et de la formule de garanties choisie. Contactez votre chargé d'affaires BNP Paribas pour trouver la solution la mieux adaptée à votre situation.

→ Protection de votre activité professionnelle et/ou de vos biens mobiliers et immobiliers professionnels

► Vous souhaitez assurer votre activité, vos locaux et vos équipements professionnels

L'Assurance Multirisque Professionnelle BNP Paribas est un contrat à la carte qui peut garantir votre responsabilité civile professionnelle, protéger vos locaux et votre outil de travail, vous assurer à la suite d'un sinistre et garantir la poursuite de vos activités ainsi qu'une indemnisation des machines et des équipements informatiques nécessaires à l'activité de votre entreprise.

Assurance Multirisque Professionnelle BNP Paribas Tarifs personnalisés en effectuant un devis. Nous consulter.

- **i BON À SAVOIR :** votre chargé d'affaires BNP Paribas vous mettra en relation avec des conseillers spécialisés en assurance professionnelle qui vous proposeront une offre en adéquation avec vos activités et votre besoin de protection. Les cotisations de l'offre feront l'objet d'une tarification personnalisée, elles varient en fonction de l'activité professionnelle et des garanties choisies.

► Vous souhaitez assurer des biens immobiliers à usage professionnel que vous mettez en location ou dont vous assurez la gestion

L'assurance Risques Immobiliers BNP Paribas, ce sont des garanties spécifiques à vos activités de location de biens immobiliers professionnels. Elle propose la responsabilité civile, le dommage aux biens et l'assistance en cas de sinistre, la protection juridique.

Assurance Risques Immobiliers BNP Paribas Tarifs personnalisés en effectuant un devis. Nous consulter.

i BON À SAVOIR : votre chargé d'affaires BNP Paribas vous mettra en relation avec des conseillers spécialisés en assurance professionnelle qui vous proposeront une offre en adéquation avec vos activités et votre besoin de protection. Les cotisations de l'offre feront l'objet d'une tarification personnalisée, elles varient en fonction de l'activité professionnelle et des garanties choisies.

9. SERVICES

➔ Protection des biens

► Vous souhaitez protéger vos collaborateurs et vos locaux contre les risques de cambriolage et d'agression

Homiris Pro⁽¹⁾ est un service d'alarme et de télésurveillance opéré par Euro Protection Surveillance (EPS)⁽¹⁾, pour la protection des locaux professionnels contre les risques de cambriolage et d'agression.

- **Formule Essentiel⁽²⁾ avec information** (à partir de)⁽³⁾..... 32€ HT par mois
 - Système d'alarme connecté mis à disposition et installé par un professionnel.
 - Contrôle à distance du système d'alarme et maintenance, y compris le remplacement des piles.
 - Télésurveillance 24 h / 24, 7j / 7.
 - Information de l'abonné.
 - Pilotage à distance via l'espace abonné et l'application mobile Homiris⁽⁴⁾.
- **Formule Intégral⁽²⁾ avec intervention** (à partir de)⁽³⁾..... 41€ HT par mois
La formule Intégral est composée de la formule Essentiel, avec en complément :
 - Analyse par un opérateur du centre de surveillance⁽⁵⁾.
 - Intervention d'un agent de sécurité⁽⁶⁾.
 - Appel aux forces de l'ordre⁽⁶⁾.
 - Organisation des mesures de sauvegarde du local⁽⁷⁾.
- **Installation et mise en service clé en main** 150€ HT

Nous consulter pour prendre rendez-vous avec un technicien-conseil Homiris. Il définira avec vous votre tarif personnalisé lors du diagnostic sécurité, en tenant compte du lieu à protéger et de vos besoins.

(1) Homiris, un service opéré par EPS – SAS au capital de 1 123 600€. Siège social : 30 rue du Doubs, 67 100 Strasbourg – Correspondance abonnés : 36 rue de Messines, CS 70002, 59 891 Lille Cedex 9. Immatriculée sous le n° 338 780 513 Strasbourg – Code APE 80.20Z. L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) sous le numéro AUT-067-2117-04-16-20180359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. (2) Dans les limites et conditions prévues aux conditions générales disponibles en agence ou sur mabanquepro.bnpparibas (coût de connexion selon opérateur). (3) Tarif HT « à partir de » en vigueur pour toute nouvelle souscription au 01/07/2024 pour un équipement de base, hors extensions, hors options, et hors frais d'installation et de mise en service. L'offre de télésurveillance Homiris pour les professionnels est réservée aux clients BNP Paribas ayant une activité professionnelle (hors bijouteries, établissements financiers, agences bancaires, hôpitaux et data centers), dont le local à protéger est situé en France métropolitaine, d'une surface maximum de 800 m² et dont la valeur des biens mobiliers n'excède pas 500.000€. Voir conditions en agence ou sur mabanquepro.bnpparibas (coût de connexion selon opérateur). (4) Disponible sur les plateformes de téléchargement habituelles, sous réserve de compatibilité. (5) Centres de Télésurveillance EPS certifiés APSAD - Service de Télésurveillance P5 (référentiel I31) - Certificats n° 163.00.31 (Strasbourg), n° 216.10.31 (Verlinghem), n° 162.00.31 (Vineuil) et n° 241.21.31 (Tours) délivrés par CNPP Cert. (www.cnpp.com). (6) Si nécessaire et après levée de doute conformément à la réglementation. (7) Les frais de gardiennage ou de sécurisation des issues endommagées, engagés en cas d'effraction, sont facturés par EPS et pourraient être couverts éventuellement par le contrat d'assurance pour les locaux professionnels.

➔ Produits et services n'étant plus commercialisés / Protection des biens

Mobileo Pro est un contrat d'assurance pour vos appareils nomades (ordinateurs portables, smartphones, tablettes, appareils photos numériques, caméscopes...) et leurs accessoires achetés neufs et utilisés dans le cadre professionnel. Il couvre jusqu'à cinq assurés en cas de vol avec effraction ou agression et de casse accidentelle⁽¹⁾.

Mobileo Pro inclut des services pratiques en cas de sinistre tels que la possibilité de faire réparer son bien via une station agréée de proximité ou la mise à disposition d'un appareil de remplacement.

• **Mobileo Pro** 13€ / mois

Mobileo pro n'est plus commercialisé depuis le 01/05/2019. Les clients souscripteurs avant cette date restent couverts par les garanties d'assurance détaillées dans la notice d'information disponible en agence.

La **Télésurveillance des locaux professionnels** est un système d'alarme et de télésurveillance complet pour protéger votre local contre les risques de vol et de vandalisme avec un système d'alarme discret relié 24h/24, 7j/7 à un centre de veille dont les équipes sont prêtes à intervenir jour et nuit.

Télésurveillance des locaux professionnels n'est plus commercialisé depuis le 02/05/2022.

10. INTERMÉDIATION EN ASSURANCE

BNP Paribas, en qualité de courtier, propose les contrats d'assurance de plusieurs entreprises d'assurance, et notamment des contrats :

- **d'assurance vie, de retraite et/ou de capitalisation** avec : Axa France Vie, Axa Life Europe Limited, Axa Wealth Europe Luxembourg, Cardif Assurance Vie, Cardif Retraite, Cardif Lux Vie, Generali Luxembourg, Generali Vie France, La Mondiale Europartner, La Mondiale Partenaire, Sogelife ;
- **d'assurance des biens** avec : Axa Assistance France, Cardif Assurances Risques Divers, Gallian Assurances, Generali IARD, Inter Partner Assistance, Matmut & Co, LSA Courtage, Stoik ;
- **d'assurance des personnes** avec : April International Care France, Axa Assistance France, Axa France Vie, Axa France, Cardif Assurance Vie, Cardif Assurances Risques Divers, CNP Assurances, Digital Insure Distribution, Euler Hermes Crédit France, Euler Hermes Recouvrement France, Europ Assistance France et Europ Assistance, Filassistance International, Financial Insurance Company Limited, Groupama Gan Vie, Malakoff Médéric Prévoyance, Mondial Assistance France, Solucia PJ ;
- **d'assurance contre les accidents de la vie quotidienne** avec : Axa Assistance Juridica, Axa France Vie, Cardif Assurances Risques Divers, Chubb Insurance Company of Europ, Inter Partner Assistance, Europ Assistance SA.

La Banque, en qualité de mandataire d'assurance, est liée à :

- **Cardif IARD** par un contrat exclusif d'une part pour les contrats d'assurance automobile, assurance 2 roues, assurance mobilité électrique, assurance vélo, assurance scolaire, assurance accidents du quotidien, les contrats de multirisque habitation et d'autre part, pour les contrats de multirisque professionnelle et des risques immobiliers professionnels.
- **Axa France IARD et Axa Assurances IARD Mutuelle** par un contrat non exclusif pour les contrats d'assurance (dommages aux biens, risques techniques, responsabilité civile, automobile, marchandises transportées, construction). La SATEC (Société anonyme de transactions et courtage) peut éventuellement intervenir dans l'opération en qualité de mandataire d'assurance d'Axa France IARD/ Axa Assurances IARD Mutuelle pour cette opération.

BNP Paribas, en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance, est liée à :

- **Natiocrédimurs** par un contrat non exclusif pour le contrat d'assurance emprunteur et pour le contrat d'assurance Matériel.

Participation à plus de 10% de BNP Paribas dans des entreprises d'assurance

BNP Paribas détient directement ou indirectement des participations supérieures à 10% du capital social ou des droits de vote dans les entreprises d'assurance suivantes : Cardif Assurance Vie, Cardif Retraite, Cardif Assurances Risques Divers, Cardif IARD et Cardif Lux Vie.

(1) Dans les limites et conditions détaillées dans la notice d'information disponible en agence.

11. RÉSOUDRE UN LITIGE

➔ En premier recours

► L'agence

Le Client peut contacter directement son chargé d'affaires habituel ou le directeur de son agence, pour lui faire part d'une réclamation :

- **au cours d'un entretien à l'agence ;**
- **par téléphone** sur sa ligne directe ou auprès d'un conseiller en ligne au  (appel non surtaxé), 8 h - 20 h du lundi au vendredi 8 h - 18 h le samedi (hors jours fériés) ;
- **par courrier à l'adresse de l'agence du Client ou, via le formulaire en ligne** sur le site Internet mabanquepro.bnpparibas⁽¹⁾ ou sur l'application mobile "Mes Comptes"⁽²⁾.

► Le Responsable Réclamations Clients

Si le Client n'a pas reçu de réponse satisfaisante à sa réclamation, il peut aussi contacter par écrit le Responsable Réclamations Clients dont dépend son agence via le formulaire en ligne. Ses coordonnées sont disponibles en agence ou sur le site Internet mabanquepro.bnpparibas⁽¹⁾ ou sur l'application mobile "Mes Comptes"⁽²⁾⁽³⁾.

L'objectif de BNP Paribas est de répondre immédiatement mais certaines réclamations plus complexes nécessitent plus de temps. Si des recherches sont nécessaires, BNP Paribas s'engage alors à accuser réception dans les 10 jours ouvrables suivant l'envoi d'une réclamation écrite ou formulée à l'oral, et d'apporter une réponse définitive dans un délai de 2 mois maximum.

Dans le cas particulier d'une réclamation portant sur un service de paiement, BNP Paribas communique au Client une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse est apportée au plus tard dans les 35 jours.

➔ En dernier recours amiable

La saisine d'un Médiateur⁽⁴⁾ est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire. Cette faculté vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le Client à l'égard de BNP Paribas, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation. Le Client peut saisir gratuitement et par écrit l'un des Médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence, à condition d'être en désaccord avec la réponse écrite apportée⁽⁵⁾ au préalable par le Responsable Réclamations Clients.

► Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Exclusivement pour les litiges relatifs à la commercialisation des produits financiers, la gestion de portefeuille, la transmission des ordres de Bourse, aux placements crypto-actifs, la tenue de compte de titres ordinaires ou PEA, les organismes de placement collectif et les fonds d'investissement alternatifs, l'épargne salariale et les transactions sur instruments financiers du Forex :

- soit par voie électronique : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>⁽¹⁾ ;
- soit par voie postale : **Le Médiateur - Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02**

Le Médiateur de l'AMF n'est pas compétent en matière fiscale, d'assurance (contrat d'assurance-vie, PERP...) ou d'opérations bancaires (livrets, dépôt à terme, PEL, crédit, découvert, surendettement).

(1) Coût de fourniture d'accès à Internet. (2) Abonnement à des services de banque à distance pour les clients professionnels. Service payant, voir conditions tarifaires en vigueur. Coût de connexion selon opérateur. (3) Vous pouvez contacter le Responsable Réclamations Clients de Monaco par voie postale à l'adresse suivante : **1 boulevard des Moulins 98000 Monaco**. (4) Le recours aux Médiateurs n'est pas accessible pour les clients monégasques. (5) En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation.

► Le Médiateur de l'Assurance

Exclusivement pour les litiges relatifs aux produits d'assurance ne relevant pas de la commercialisation : gestion d'un contrat, gestion d'un sinistre, gestion d'un dossier de Protection Juridique ou sur des prestations d'assistance (sous réserve que le contrat d'assurance prévoit la possibilité de recourir à la médiation) :

- soit par voie électronique : www.mediation-assurance.org⁽¹⁾ ;
- soit par voie postale : **La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09**

Le Médiateur de l'Assurance n'est pas compétent sur les sujets de conseil ou de souscription de contrat, pour lesquels vous devez saisir le Médiateur de la Fédération Bancaire Française (FBF).

► Le Médiateur du Crédit

Le Médiateur du crédit aux entreprises peut être saisi, exclusivement, pour les litiges relatifs aux difficultés de financement des entreprises : dénonciation de découvert ou autre ligne de crédit, refus de rééchelonnement d'une dette, refus de crédit (trésorerie, équipement, crédit-bail...), refus de caution ou garantie, sur le site Internet : <https://mediateur-credit.banque-france.fr>⁽¹⁾.

► Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF)

Exclusivement pour les personnes physiques agissant pour des besoins professionnels, en désaccord avec la réponse écrite apportée par le Responsable Réclamations Clients, indiquant la possibilité d'un recours au Médiateur auprès de la FBF. Il doit être saisi uniquement par écrit, en français ou en anglais, par un Client et exclusivement⁽²⁾ pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière :

- d'opérations de banque (gestion de compte et opérations de crédit, services de paiement) ;
 - de produits d'épargne bancaire ;
 - de commercialisation de contrats d'assurance directement liés à un produit ou à un service bancaire distribué par BNP Paribas.
- Uniquement par voie électronique : <https://lemediateur.fbf.fr>⁽¹⁾ ;

Les conditions générales de la médiation sont disponibles sur le site : <https://lemediateur.fbf.fr>⁽¹⁾ ou sur simple demande en agence.

Tout litige résultant d'un contrat de vente ou de services en ligne peut aussi être formulé par voie électronique sur la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) sur le site Internet : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>⁽²⁾.

(1) Coût de fourniture d'accès à Internet. (2) Sont exclus les litiges qui relèvent de la Politique Générale de la Banque (par exemple : la politique tarifaire, le refus de crédit, la conception des produits...), ceux concernant la performance des produits liée aux évolutions des marchés, et ceux portant sur les mesures édictées dans le cadre d'une procédure de surendettement par le Juge et/ou la Commission de Surendettement.

**Pour toute information,
BNP Paribas est à votre disposition :**



Service Client

3478

Service gratuit
+ prix appel

Lundi-vendredi 8h-20h / Samedi 8h-18h
(hors jours fériés)



Chargé d'affaires



Site
mabanquepro.bnpparibas*



Application
"Mes Comptes"***
pour tablettes et smartphones

*Coût de connexion selon opérateur.

**Abonnement à des services de banque à distance pour
les clients professionnels. Service payant, voir conditions
tarifaires en vigueur. Coût de connexion selon opérateur.

BNP Paribas, SA au capital de 2 261 621 342 euros - Siège social : 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris - N° 662 042 449 RCS
PARIS - ORIAS n° 07 022 735, www.orias.fr - **STUDIO BCEF** PV34692 - 01/2025. Photo : ©Shutterstock. Ce document est imprimé
sur du papier certifié. N°ADEME : FR200182_01XHWE.



BNP PARIBAS

**La banque
et l'assurance
d'un monde qui change**